

DÉPARTEMENT

LOT (46)

COMMUNE

MONTCLÉRA (46250)

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE


Le présent registre, contenant 16 pages, a été coté et paraphé
par nous, M. Robert MARTEL

commencé le 5 décembre 2023
pour une durée de 16 jours

A MONTCLÉRA, le 5 décembre 2023

Signature

Le Commissaire enquêteur


Robert MARTEL

Modèle 5421.30



87500 Saint-Yrieix


 Robert MARTEL

JOURNÉE DU 5 DÉCEMBRE 2023

Permanence N° 1: de 9^h00 à 12^h00.
Contribution N° 1:

SIBAUD Pierre

J'ai sollicité la Mairie de Montcléra pour l'acquisition d'un chemin rural. J'ai le projet de faire un gîte et pour accueillir mes hôtes dans de bonnes conditions je dois assainir l'accès, où une source coule et pour ce faire il est nécessaire d'acquiescer la partie de chemin qui fait l'objet de l'enquête publique.


Contribution N° 2:

WARING (GILBERT) Fiona.

Nous avons des questions suivantes:

1. Est ce que nous aurons accès chez nous parcel 173?
2. Le gîte sera de quelle capacité?
3. Parking pour combien des voitures?
4. Combien des gîtes?
5. Est ce que l'accès au parking proposé sera goudronné. Si non, beaucoup de boue.

Nous avons compris pourquoi M SIGAUD voudrait acheter la partie du chemin communale et nous ne sommes pas contre. Bonne nuit.



Robert MARTEL

Contribution N°3:

Posthumus, Antje et Kuiper, Paulus

Je partage les préoccupations de
Madame Waring Fiona.

JOURNÉE DU 2 DÉCEMBRE 23

Contribution N°4:

WARING (GILBERT) FIONA

~~EST-IL POSSIBLE DE TRAVERSER~~
parcel 162 de M^{me} Waring?

C'est l'accès au parking qui nous inquiète
le plus. (161, 1413).
Fiona?

Contribution N°5: Madame Garcia, Marien

Vanhaelen. Riverains

Nous avons pu entendre Mr. Martel nous les explications
concernant le projet Sigond.

Nous transmettons nos remarques et demandes par
voies digitale à Mr Martel.

M.
Jean Vanhaelen
Garcia



Robert MARTEL

Contribution N°3:

Posthumus, Antje et Kuiper, Paulus

Je partage les préoccupations de
Madame Waring, Fiona.

ES 330M33333333 UC 330M33333333

Contribution N°4:

WARING (GILBERT) FIONA

Est-ce que l'accès au parking traversera

~~EST TRAVERSERA~~ EST TRAVERSERA
parcel 162 de M. P. Umbre?



C'est l'accès au parking qui nous inquiète
le plus. (161, 1413).
Fiona Waring

Contribution N°5: Madame Garcia, Marien

Vanhaelen. Riverains

Nous avons pu entendre Mr. Martel nous les explications
concernant le projet Sigond.

Nous transmettrons nos remarques et demandes par
voies digitales à Mr. Martel.

Y.  Jean Vanhaelen
 Garcia

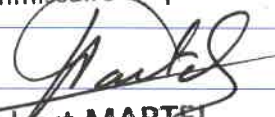
Le Commissaire enquêteur

4


Robert MARTEL

Clôture de la permanence:
12^h00

Le Commissaire enquêteur


Robert MARTEL

~~JOURNÉE DU 6 DECEMBRE 23~~

~~JOURNÉE DU 7 DECEMBRE 23~~

~~JOURNÉE DU 12 DECEMBRE 23~~

~~JOURNÉE DU 19 DECEMBRE 23~~

commissaire.enqueteur-46@hotmail.com

De: jean vanhaelen
Envoyé: mardi 12 décembre 2023 12:42
À: commissaire.enqueteur-46@hotmail.com
Objet: Aliénation du chemin rural de Montcléra

A l'attention de monsieur MARTEL, commissaire enquêteur pour la commune de Montcléra

Monsieur,

Nous avons pu vous rencontrer en mairie le 5 décembre, vous nous avez exposé le projet d'aliénation d'une partie d'un chemin rural dans notre voisinage immédiat.

Nous tenons à vous faire part de nos observations qui nous conduisent à exprimer un avis négatif sur la pertinence de ce projet.

- Tout d'abord nous souhaitons continuer à emprunter ce chemin à pied régulièrement.
- L'aliénation de cette petite partie de chemin conduirait à supprimer 2 issues à la route dont une a déjà été rendue impraticable antérieurement. 2 chemins deviendraient donc sans issue, tant pour les voitures que pour les piétons.
- Il est vraisemblable que si ces projets de gîtes aboutissent, nous nous retrouverons avec 5-8 gîtes sur de petits espaces contigus, ce qui amènerait à une « surpopulation » de vacanciers et donc de véhicules.
- Actuellement, la seule voie goudronnée disponible, à voie unique, ne permet ni de se garer sans obstruer le passage, ni de se croiser, qu'en serait-il avec d'avantage de véhicules ?
- Le possible encombrement de la voie publique tout ou partie du fait de la multiplication des véhicules sans possibilité de se garer sur celle-ci sans entraver le passage des autres véhicules, peut très bien rendre difficile, non seulement le libre accès des riverains, mais aussi l'accès des pompiers et des ambulances. Qui en porterait la responsabilité ?
- Déjà, actuellement, pour éviter de se garer sur la voie publique à voie unique, les véhicules des riverains sont obligés de se garer sur des parcelles privées.
- Pour l'accès au parking dont on nous a parlé, il faut remarquer qu'il n'est envisageable qu'en modifiant la voie publique et qu'en empiétant sur du terrain privé n'appartenant pas au porteur du projet.
- Pour que les voies et accès soient conformes à la réglementation, quels sont les frais d'aménagement prévisibles pour la communauté ?
- Quand bien même il serait possible d'aménager le parking projeté, nous ne voyons pas la nécessité de privatiser le chemin entre ce dernier et l'entrée naturelle et carrossable du bâtiment principal. Vous noterez qu'il existe, depuis la route, un chemin direct, large et non déclive qui, à l'intersection de l'aliénation projetée, conduit à l'entrée de la propriété de monsieur SIGAUD.
- Toutes ces remarques et complications s'opposent à une demande qui nous apparaît de pure complaisance et certainement pas indispensable à la réalisation du projet.
- Pour tous ces motifs, nous comptons bien que ce projet d'aliénation d'une partie d'un chemin rural soit rejeté.

Jean Vanhaelen – Valérie Garcia